

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 56 (1976)  
**Heft:** 3

**Artikel:** La concertation franco-genevoise  
**Autor:** Babel, Jean  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-887468>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

JEAN BABEL

## La concertation franco-genevoise

### I. — Le passé et le présent

Depuis bien des siècles, l'interpénétration géographique de Genève et des régions françaises voisines a suscité des relations économiques et culturelles suivies de part et d'autre de la frontière.

En raison de l'intensification des échanges imposée par le monde moderne, ces relations ont fait, depuis peu, l'objet d'une concertation transfrontalière institutionnalisée, grâce à la création d'un ensemble d'organes permanents bi-latéraux. Paradoxalement, leur création trouve sa source dans le fait que la main-d'œuvre frontalière française est assujettie aux impôts genevois sur le revenu de son travail, selon l'article 17, paragraphe 1, de la convention franco-suisse du 9 septembre 1966 en vue d'éviter les doubles impositions.

Cependant, les autorités genevoises n'ont nullement ignoré les difficultés qui ont résulté pour les communes françaises de la présence sur leur territoire de travailleurs (alors de plus en plus nombreux) exerçant leurs activités professionnelles à Genève, mais ne leur apportant pas de contributions directes à raison des charges publiques qu'ils occasionnaient. Tels sont les motifs qui ont conduit à la conclusion, le 29 janvier 1973, de l'accord franco-suisse relatif à la compensation financière en faveur de communes frontalières françaises. Or, à côté de son aspect financier, cette convention offre la particularité d'avoir été assortie d'un échange de lettres entre les représentants des gouvernements de nos deux pays, instituant une **commission mixte consultative** (dite commission faïtière) pour les problèmes nés du voisinage entre les cantons de Genève et les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Au niveau proprement régional, l'échange de lettres a confié parallèlement et sur un plan plus immédiat, l'étude de ces problèmes à un **Comité régional franco-genevois**. Composé de magistrats et de hauts-fonctionnaires, mais en outre d'élus locaux et d'experts privés français et suisses, le Comité régional a déjà tenu plusieurs séances. Au cours de celles-ci, le Comité s'est penché sur de très nombreux objets, se livrant notamment à l'inventaire des multiples questions requérant une coordination accrue de la part des autorités des deux

pays, tout en constituant une série de groupes de travail mixtes spécialisés et techniques, chargés de traiter de manière encore plus détaillée les sujets figurant à l'inventaire. Actuellement, ces groupes sont au nombre de 9 et ils ont déjà siégé fréquemment, ce qui a permis l'instauration d'une collaboration particulièrement active et féconde, au niveau local avant tout. Une brève énumération des principales activités de ces groupes, comme la mention de quelques-uns des résultats concrets auxquels ont abouti leurs travaux jusqu'à présent, permettent de mieux comprendre l'importance du rôle qu'ils jouent désormais dans la vie de notre région :

— Le groupe de travail « Statut des frontaliers et problèmes sociaux de ces travailleurs » s'est avant tout préoccupé, vu l'évolution de la conjoncture, du problème de l'emploi des travailleurs frontaliers à Genève. C'est ainsi qu'une collaboration plus étroite a pu être développée entre les services de l'emploi français et genevois.

Par ailleurs, les experts se sont longuement penchés sur le fait que la législation suisse actuelle ne permet pas aux frontaliers de s'affilier aux caisses-chômage suisses. Cependant, les récentes décisions fédérales prévoyant dès 1977 que l'assurance-chômage fédérale s'étendra aux frontaliers permettront de résoudre ce problème sans recourir à une solution régionale transitoire.

— Le groupe de travail « Transport et tourisme » s'est jusqu'ici attaché avant tout aux transports en commun. C'est ainsi qu'il a fait réaliser une enquête approfondie sur les transports en commun dans la région franco-genevoise. Grâce à cet excellent travail, le groupe a pu proposer aux autorités compétentes des deux pays, des améliorations de desserte, d'horaires et de tracés des transports publics transfrontaliers.

— Le groupe de travail « Alimentation en eau de la zone frontalière française » vient de soumettre à l'approbation du Comité régional, pour signature par le Conseil d'Etat genevois et le Département de la Haute-Savoie, une convention relative à la protection, à l'utilisation et à la réalimentation de la nappe souterraine franco-suisse du Genevois.

— Grâce à l'activité du groupe de travail « Questions agricoles » l'exploitation, par des agriculteurs genevois,



des biens-fonds dont ils sont propriétaires dans le Pays de Gex et en Haute-Savoie devrait pouvoir intervenir dans les meilleures conditions.

— Le groupe de travail « Aménagement général » s'est attaché à la solution des problèmes ayant trait à l'aménagement urbain et industriel, par l'échange d'informations et une étude commune des cas intéressant les deux pays.

Ses activités s'étendent à la stabilisation des cours d'eau de même qu'à la planification des routes et autoroutes.

— Un groupe de travail se consacre à la « protection de l'environnement » par la recherche de solutions communes aux problèmes de conservation et d'aménagement de la nature, grâce à un échange régulier d'informations, notamment dans le domaine des résidus, des installations de traitement et des décharges.

— Trois nouveaux groupes viennent de se constituer : ils ont pour objet un renforcement de la coopération transfrontalière dans les domaines suivants : « santé publique et hospitalisation », « éducation » et « culture ».

— Enfin, les travaux réalisés par un groupe de travail chargé d'étudier les nuisances de l'aéroport de Genève-Cointrin ont permis de confirmer que les courbes de bruit intéressant le trafic aérien local, même déterminées selon les normes françaises (plus sévères que les suisses), ne remettraient pas en cause le plan d'occupation des sols des zones françaises voisines. Ayant ainsi rempli sa mission, ce groupe a été mis en disponibilité.

## II. — L'avenir

L'excellente atmosphère dans laquelle se déroulent, à tous les échelons, les travaux des différents organes franco-genevois laisse bien augurer du développement futur de leurs activités. Même si, jusqu'à maintenant, les résultats obtenus n'ont pas été spectaculaires, la collaboration suivie qui a été créée par les institutions mises en place à partir de 1973 a eu le grand mérite de réunir, face à une tâche commune, des responsables à la formation et à l'expérience très différentes. Le travail fourni permet de constater que, loin d'être un handicap, l'étude dissemblable des problèmes suscite des solutions originales. En même temps, une meilleure connaissance réciproque des uns et des autres a contribué au renforcement de l'amitié et de l'estime mutuels qui ont d'ailleurs toujours caractérisé les rapports unissant les collectivités humaines de la belle région franco-genevoise.

Sur le plan institutionnel, la structure récemment établie ne constitue, toutefois, qu'une première étape sur la voie d'une véritable concertation régionale transfrontalière, dans la mesure où les acteurs de la coopération entreprise ne disposent encore d'aucun pouvoir de décision ni de ressources, puisque la commission faïtière ne peut que « soit formuler des recommandations à l'intention des gouvernements respectifs, soit préparer des projets d'accords pour les problèmes de sa compétence », le Comité n'étant, pour sa part, qu'habilité à faire rapport à la commission. Mais cette réalité n'en constitue pas moins le signe d'une évolution irréversible dans le sens d'une approche commune et toujours plus autonome des problèmes de la région par les habitants eux-mêmes.

Plus de 2000 agences en France  
et à l'étranger



# CRÉDIT LYONNAIS

Fondé en 1863

Genève : place Bel-Air  
Tél. : (022) 21 67 33

Un réseau mondial de banques associées,  
partenaires internationaux,  
représentations et correspondants

## ÉCOLE DU RHÔNE

ENSEIGNEMENT LITTÉRAIRE  
ET COMMERCIAL

Membre de l'Association genevoise  
des Ecoles privées

2, rue Vallin, 2<sup>e</sup> étage

1201 GENÈVE

Téléphone :  
32.46.20

★  
LITTÉRATURE  
FRANÇAIS  
CORRESPONDANCE  
FRANÇAISE  
LANGUES

★  
STÉNO  
DACTYLO  
DROIT  
COMMERCIAL  
COMPTABILITÉ

## TRANSPORTS INTERNATIONAUX FRANÇOIS LACOMBE

Commissionnaire en Douane agréé n° 2746

GROUPAGES TOUTES DIRECTIONS  
TRANSPORTS ROUTIERS

**BELLEGARDE (01202 Cedex)** - 51, avenue Saint-Exupéry,  
Zone Industrielle - Tél. 48-01-05 - Télex 340987

**GOUSSAINVILLE (95190)** - Zone Industrielle, Rue Robert-  
Moinon - Tél. 958-53-99 - Télex 691742

**LYON (69357)** - 36, rue Clément-Marot - Tél. 69-15-45 -  
Télex 330398

CORRESPONDANTS DANS LES PRINCIPALES VILLES DE SUISSE